



Service d'Incendie et de Secours du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)

Madame la Présidente de la CAP
du SDMIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

N/ Réf. : 2019017

Lyon, le 12 avril 2019

Objet : CAP SPP Cat C/ Mutations

Madame la Présidente,

Conformément au règlement intérieur, le SDMIS organise comme chaque année les consultations en vue des mutations des agents potentiellement concernés. Cette année est particulièrement chargée de ce point de vue puisque le nombre de nomination a considérablement augmenté.

Toutefois ces nominations ne doivent pas être l'occasion de règlement de compte, c'est pourquoi les représentants SUD élus en CAP SPP Cat C, soucieux d'équité, souhaitent attirer votre attention à propos d'une dérive qui consiste à profiter de ces possibles mutations pour se séparer d'agents.

En effet, frappés par les mesures du RI rendant nécessaire les mutations suite à une prise de grade ou alors à une affectation supérieur à 10 ans, des SPP subissent une application zélée de cette mesure. Afin d'illustrer notre propos certains SPP sont arrivées en 2018 ou 2019 dans des centres et devront le quitter à nouveau pour 2020 suite à une prise de grade.

Manifestement, les services du SDMIS s'éloignent de l'esprit de ce texte permettant d'éventuels rééquilibrages pour des questions opérationnelles, c'est pourquoi, les quatre représentants SUD titulaires et leurs quatre suppléants demandent la tenue d'une CAP extraordinaire pour traiter de ces cas de figure.

Par ailleurs, nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir le nombre d'agent concernés par une mutation et le nombre d'agent qui muteront effectivement.

En espérant que notre demande retiendra toute votre attention, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétaire général

Rémy CHABBOUH

Le secrétaire général adjoint

Didier DUPIR